



CALENDRIER SESSION D'AGREEMENT DE PIEGEAGE 2012

**Obligation de 16 heures de formation
pour l'obtention de l'agrément.**

Durée de la formation : 2 jours

Horaire : 08h30 – 12h00 et 13h30 – 17h30

SESSION 1

Samedi 28 janvier et 11 février (FDCE).

SESSION 2

Lundi 21 mai et 04 juin (FDCE).

SESSION 3

Lundi 13 aout et 27 aout (FDCE).

**DES SEANCES DE PERFECTIONNEMENT
DES PIEGEURS AGREES SONT EGALEMENT
ORGANISEES DIRECTEMENT SUR LE TERRAIN
PAR L'AGRPE**

**INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE LA FDCE
AU 02 32 23 03 15 !!!!!**

Service Technique FDC- Session agrément de piégeage